

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-006****du 19 septembre 2019****n°006****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.****POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN****H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD****Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND****E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER****G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS****G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY****M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT****EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD****Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX****RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND****OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement
Décision modificative n° 1 de l'exercice 2019**

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2019 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice .

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget, l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes notamment pour le magasin général, la voirie ainsi qu'une subvention exceptionnelle au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte un ajustement des crédits pour mise en concordance avec le montant voté dans l'AP/CP des bords de Vienne.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 2 du 7 février 2019 adoptant le budget primitif 2019 ,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 22 mai 2019 adoptant le budget supplémentaire,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-006****du 19 septembre 2019****n°006****page 2/2**

CONSIDERANT qu e depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits prévus pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
 - au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
 - au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	243 570 €	243 570 €	281 600 €	281 600 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	243 570 €	243 570 €	281 600 €	281 600 €

Budget annexe des parcs de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	192 361,76 €	192 361,76 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	192 361,76 €	192 361,76 €

Vote : Adopté à l'unanimité